

LA SAISIE IMMOBILIERE (2 PARTIES)



Public concerné

Avocats et clerks

Prérequis

Connaissance de la saisie immobilière

Niveau de la formation

Perfectionnement des connaissances



Durée

14 heures (7+7)

Date(s)

A venir



Lieu

Visio conférence*



Prix

960 € HT (480 € par jour)
25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Raphaël MORENON, Avocat au barreau de Marseille

Objectifs pédagogiques

Votre formateur vous transmettra les outils et connaissances nécessaires pour réaliser la procédure en autonomie complète.

Scindée en 2 parties, cette formation s'adresse aux avocats et clerks souhaitant maîtriser la procédure de saisie immobilière.

Méthode d'apprentissage

Exposé didactique accompagné d'exemples pratiques et de travail sur les modèles.

Outils : Zoom, partage d'écran, modèles.

Contenu des 2 jours

- 1 Les règles générales de la procédure de saisie immobilière
- 2 Les conditions préalables à la procédure de saisie immobilière
- 3 La procédure jusqu'à l'audience d'orientation
- 4 Les audiences d'orientation et d'incident
- 5 La vente forcée

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants, et un maximum de 15 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LA SAISIE IMMOBILIERE (2 PARTIES)

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Présentation
- Textes & jurisprudences
- Modèles de clauses

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM au fur et à mesure

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Raphaël MORENON, Avocat au barreau de Marseille

Avocat depuis le 8 janvier 2016, inscrit au Barreau de Marseille, Maître Morenon consacre la totalité de son activité professionnelle au droit de la consommation, au droit bancaire et aux procédures civiles d'exécution.

Déroulé de la formation - J1

- 5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (JuriLearn)
Présentation de la formation et du formateur
- 10 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.
- 2h Les règles générales de la procédure de saisie immobilière**
Pause incluse
- 2h Les conditions préalables à la procédure de saisie immobilière**
Pause incluse
- 1h Pause déjeuner
- 2,5h La procédure jusqu'à l'audience d'orientation** Pause incluse
- 10mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation
- Durée totale de la formation : 7H

Déroulé de la formation - J2

- 10 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.
- 3,4h Les audiences d'orientation et d'incident** Pause incluse
- 1h Pause déjeuner
- 3,4h La vente forcée** Pause incluse
- 10mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation
- Durée totale de la formation : 7H